***REPUBLIQUE FRANCAISE***

**DEPARTEMENT CHARENTE**

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| **15** | **14** | **14** |

| Date de la convocation |
|---|
| 21/09/2015 |

| Date d'affichage convocation |
|---|
| 21/09/2015 |

| Date d'affichage du PV |
|---|
| 30/09/2015 |

***REPUBLIQUE FRANCAISE***

**DEPARTEMENT CHARENTE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANZAC-PORCHERESSE**
**28 septembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt huit septembre, à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe SALLEE**, Maire**.**

**Présents** : Mrs SALLEE - – LHOMME – PLANET - GUERIN et RIVIERE et Mmes GRENOT – SENSETIER – JAYAT – HOLTOM – BOUFFARD et BODI

**Excusés** : Mr ALLAIN a donné pouvoir à M LHOMME
Mr ARNAULT a donné pouvoir à M PLANET
Mme VIGNERON a donné pouvoir à M SALLEE

**Mme BOUFFARD a été nommée secrétaire de la séance**.

**20150801 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2015**

Monsieur SALLEE demande aux membres du Conseil Municipal, leurs éventuelles remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2015.

Monsieur SALLEE demande aux membres du Conseil Municipal, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le Procès Verbal du Conseil Municipal du 7 septembre 2015.

**Après en avoir délibéré,** le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents**,**

**Prend** acte du Procès Verbal du Conseil du 7 septembre 2015.

**20150802 Avenant n°3 Maitrise d'œuvre Station de traitement**

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la tranche conditionnelle : Construction de la nouvelle station d'épuration de Blanzac Porcheresse,

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'approuver l'avenant n°3 du marché attribué à Hydraulique Environnement Centre Atlantique .
Cet avenant prend en compte l'augmentation du montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de construction de la station d'épuration et ceci conformément à l'article 3.2 de l'acte d'engagement

Monsieur le Maire informe que l'enveloppe prévisionnelle des travaux de la station a été estimée à 1 044 322.50 € HT, par conséquent le montant de la maitrise d'œuvre doit être modifié par l'avenant n°3 :

| | Entreprise | Montant HT Base TC | Avenant | Nouveau montant | Variation |
|---|---|---|---|---|---|
| | HECA | 27 507,00 € | 12 177,25 € | 39 684,25 € | + 44,2 % |
| | **T.V.A. 20 %** | **5 501,40 €** | **2 435,45 €** | **7 936,85 €** | |
| | **TOTAUX T.T.C.** | **33 008,40 €** | **14 612,70 €** | **47 621,10 €** | |

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la tranche conditionnelle : Construction de la nouvelle station d'épuration comme détaillé ci-dessus.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Valide** l'enveloppe prévisionnelle des travaux de la station estimée à 1 044 322.50 € HT,

**Approuve** l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre, comme détaillé ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

**Dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Assainissement.

## 20150803 Fixation des tarifs de redevance assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er Mars 2008 un contrat d'affermage du service assainissement collectif de la commune est en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle que la station d'épuration est vieillissante et qu'un projet de construction d'une nouvelle station d'épuration est en cours d'élaboration. Ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 30 à 40 % du montant hors taxes des travaux.

De surcroît, Monsieur SALLEE précise que notre réseau d'assainissement collectif est en mauvais état, par conséquent des travaux sont à faire rapidement pour éviter des désagréments.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs pour les usagers et en conséquence de fixer la redevance, pour la part revenant à la collectivité comme suit :

- part fixe annuelle : 25,00 € HT/abonnement
- part proportionnelle : 0,9500 € HT/m³

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Adopte les tarifs suivants à effet du 1er Janvier 2015** :

- part fixe annuelle : 25,00 € HT/abonnement
- part proportionnelle : 0,9500 € HT/m³

## 20150804 Autorisation de signature des baux professionnels du local paramédical

Vu le code général des collectivités territoriales;
Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune est propriétaire du local situé au rez de chaussée de l'ancienne gendarmerie qui vient d'être réhabilité en local paramédical.
Il vous est proposé de donner ce local à 7 baux professionnels aux cinq infirmières, à l'ostéopathe et à la podologue pour y exercer leur activité.
Les principales dispositions des baux, qui recueillent l'accord du futur locataire seraient les suivantes : durée de 6 ans.
Les présents baux sont consentis et acceptés moyennant un loyer mensuel qui sera révisé tous les ans suivant l'indice de révision des loyers des activités tertiaires

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Décide** de donner à bail professionnel le local paramédical, propriété de la commune à :

Mme BRODU pour y exercer l'activité d'infirmière.
- Bail d'une durée de 6 ans à compter du 1er octobre 2015
- Loyer mensuel initial de 104 € et 8 € de charges

Indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers des activités tertiaires

Mme DEGUILL pour y exercer l'activité d'infirmière.
- Bail d'une durée de 6 ans à compter du 1er octobre 2015
- Loyer mensuel initial de 104 € et 8 € de charges

Indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers des activités tertiaires

Mme BENOIST pour y exercer l'activité d'infirmière.
- Bail d'une durée de 6 ans à compter du 1er octobre 2015
- Loyer mensuel initial de 104 € et 8 € de charges

Indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers des activités tertiaires

Mme MICHEAU pour y exercer l'activité d'infirmière.
- Bail d'une durée de 6 ans à compter du 1er octobre 2015
- Loyer mensuel initial de 104 € et 8 € de charges

Indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers des activités tertiaires

Mme DURAND pour y exercer l'activité d'infirmière.
- Bail d'une durée de 6 ans à compter du 1er octobre 2015
- Loyer mensuel initial de 104 € et 8 € de charges

Indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers des activités tertiaires

Mme RAYNAUD pour y exercer l'activité d'ostéopathe.
- Bail d'une durée de 6 ans à compter du 1er octobre 2015
- Loyer mensuel initial de 320 € et 40 € de charges

Indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers des activités tertiaires

Mme CLOAREC pour y exercer l'activité de podologue/pédicure.
- Bail d'une durée de 6 ans à compter du 1er octobre 2015
- Loyer mensuel initial de 320 € et 40 € de charges

Indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers des activités tertiaires

**Autorise** le Maire à passer les contrats de baux correspondants et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ces contrats.

**20150805 Réforme des rythmes scolaires – versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la CdC4B Sud Charente**

Monsieur le Maire rappelle que le gouvernement a mis en place un fonds d'amorçage pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
La création de ce fonds a fait l'objet de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et ses modalités de gestion ont été précisées par le décret n° 2013-705 du 2 août 2013.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article 96 de la loi de finances 2015 a pérennisé le soutien de l'Etat en la matière.
Toutes les communes disposant d'au moins une école maternelle ou élémentaire publique ou privée, sous contrat perçoivent au titre de l'année scolaire, une dotation de 50 euros par élève ou 90 euros si la commune est éligible à la dotation de solidarité urbaine ou rurale « cible ».

Les communes concernées doivent adresser au préfet et au directeur d'académie des services de l'Éducation Nationale (Dasen), leur demande d'attribution d'aide du fonds soutien au développement des activités périscolaires.

La Communauté de communes des 4B Sud Charente ayant compétence dans la gestion des écoles et étant organisatrice de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il convient aux communes de bien vouloir, au titre du transfert de compétences, présenter en conseil municipal la délibération permettant le transfert du fonds soutien au développement des activités périscolaires à la CdC4B.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Autorise** le versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la CdC4B Sud Charente correspondant aux charges liées à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ;

**Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes à la présente délibération.

**20150806 Demande de subvention FISAC pour la réhabilitation du bar restaurant "Le Diapason"**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire de Blanzac présente au conseil municipal, l'opération concernant la réhabilitation du bar restaurant "Le Diapason".

La réhabilitation de la partie commerciale a été évaluée à 355 390.00 € H.T (montant des travaux démolitions, réhabilitation hors étage et terrasse) soit 426 468.00 € TTC.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Approuve** le programme des travaux pour un montant de 355 390.00 € H.T. (soit 426 468.00 € TTC)

**Sollicite** l'aide financière du FISAC auprès de la DIRECCTE à hauteur de 100 000.00 €,

**S'engage** à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 426 468.00 € TTC sur le budget 2016 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération

**Indique** que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

| | |
|---|---|
| Département : | 12 000.00 € |
| Région : | 80 000.00 € |
| ADEME | 10 000.00 € |
| FISAC | 100 000.00 € |

| | |
|---|---|
| FEADER | 60 000.00 € |
| FST | 20 000.00 € |
| Autofinancement : | 144 468.00 € |
| Montant des travaux : | 426 468.00 € TTC |

**Précise** que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : les travaux débuteront en janvier 2016 pour une durée estimée de 24 mois.

**Indique** que son n° SIRET est le suivant : 211 600 465 00010

**Précise** que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné

**Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet

**Autorise** monsieur le maire à signer toute pièce relative à ce dossier

**Questions diverses :**

**L'inauguration du local paramédical et de la rénovation de l'usine acétylène** est envisagée le samedi 07 novembre 2015.

**CDC :**
Les offres de l'Avis d'Appel Public Concurrence pour les travaux de démolition d'Art Pat Gel sont arrivées et sont bien supérieures à l'estimation effectuée. Par conséquent une négociation est en cours si celle ci n'aboutie pas, un nouvel AAPC sera lancé.

Service scolaire: actuellement la CDC travaille sur le coût réel de ce service et envisage de réétudier les attributions de compensation des communes et son mode de calcul.

Concernant le budget 2016, il a été demandé aux services une économie de 10%.

**Autorisation reportage église Saint Arthémy:**
La société ProxiTélé nous demande l'autorisation de filmer l'église collégiale de Blanzac-Porcheresse avec un drone pour un documentaire. Les élus donnent un avis favorable à cette demande.

**Nuits romanes:**
La réunion bilan des "Nuits romanes 2015" aura lieu le jeudi 1er octobre 2015 à 15h30 à la Mairie de Mouthiers, Mme GRENOT y assistera.
Pour l'année 2016, Monsieur SALLEE propose que la Commune se porte candidate pour les "Nuits romanes 2016" et qu'elle soit le porteur du projet, les élus valident cette proposition.

**Travaux:**
La finition des travaux de l'usine acétylène devrait se dérouler d'ici une quinzaine de jours (pose de la charpente et de la couverture) en présence des élèves du CFA de Barbezieux qui ont réalisé la Charpente.

Un parking public va être créé au local paramédical, toutefois des places seront réservées aux habitants et aux professionnels de santé.

Suite aux travaux actuels "Rue de la gare", le circuit des bus a été un peu modifié :

Une interdiction de stationner  en haut de la rue "Roger Vincent" a été mise afin de permettre au bus de tourner, et tous les transports scolaires font leur demi-tour sur le parking des Vieux Chais en toute sécurité.

**Accueil migrants**
M SALLEE ira à la réunion du 1er octobre 2015 à la Préfecture concernant l'organisation de l'accueil des migrants.

**Fête des voisins:**
Pour 2016, "la fête des voisins" est prévue le vendredi 27 mai 2016, Monsieur SALLEE souhaite que nous renouvelions cette manifestation.

**Manifestations:**

Le 17/10/2015, le Petit théâtre accueille une troupe de théâtre amie : le Théâtre Entr'ouvert pour une pièce «  Made In China « - salle de cinéma à 20h30.
Le 02/01/2015, la médiathèque en partenariat avec le Conseil départemental de la Charente organise au Cinéma à 20 h 30 un spectacle de contes : « Le long voyage d'Ulysse » dans le cadre de « Au fil du conte »

**CALITOM:**
Suite aux nombreuses incivilités constatées concernant les ordures ménagères, CALITOM a mis à la disposition des maires un guide du pouvoir de police du Maire face à ces diverses incivilités.
Dorénavant, nous aurons les moyens d'agir.

**Licence IV:**
Monsieur SALLEE propose que la licence IV de la commune (ancienne du Diapason) soit utilisée par les associations, par exemple elle pourrait être mise à disposition du Téléthon et du marché de Noël.

**Sud Charente Tourisme** propose de nombreux ateliers et formations, le secrétariat fera passer aux élus par mail la petite brochure.

**Marché hebdomadaire:**
M BORDEAU a cessé la semaine dernière son activité. Dès samedi prochain, c'est M REY, Maraîcher de Saint Hilaire, qui viendra toutes les semaines sur notre petit marché.

**Informations diverses:**
Le local sous l'OTB a été forcé mais la porte est réparée.
Le cinéma a subit des dégâts avec les fortes pluies, cette semaine le service technique va prendre en charge ce problème.
La haie des vieux Chais a été retirée.
Les menuiseries de la distillerie ont été changées.
La poignée de la porte du lave-vaisselle est réparée.
Un agent des services techniques est régulièrement à l'école élémentaire pour aider à la circulation à la sortie scolaire, toutefois le mercredi de nombreux parents viennent récupérer leurs enfants à 12h00 et sans parking, c'est une gestion compliquée.

**La séance est levée à 22h45.**